

Le Pacte d'excellence s'affine et s'offre un agenda

Rejeté par les enseignants, à la mi-février, le Pacte d'excellence a été affiné. Ses auteurs (les représentants des syndicats, des pouvoirs organisateurs et des associations de parents) s'y sont employés, mardi, au cours d'une réunion qualifiée de « difficile » et « tendue ».

Mais le résultat est là. Les syndicats estiment avoir obtenu une série d'engagements substantiels et, surtout, un échéancier des mesures, s'étalant jusqu'en 2028, échéancier dont l'absence avait été sèchement critiquée par tous les partenaires concernés.

Formellement, il n'est pas encore ques-

tion d'accord. On attend le feu vert de la base.

Les syndicats ne vont cependant pas relancer une consultation de leurs affiliés. Estimant que celle de janvier/février leur a décerné un mandat de négociation, avec des objectifs et des balises, les cinq organisations ont décidé de ne consulter que

leurs instances décisionnelles internes.

Ces instances rendront leur verdict d'ici le 20 mars. S'il est positif, le Pacte sera remis au gouvernement de la Communauté française, qui pourra passer à la phase d'exécution des réformes. ■

Pacte d'excellence : voici l'agenda des réformes

ÉCOLE Les auteurs ont fixé le calendrier des mesures

Rejeté par les enseignants, à la mi-février, le Pacte d'excellence a été affiné. Ses auteurs (les représentants des syndicats, des pouvoirs organisateurs et des associations de parents) s'y sont encore employés, mardi, au cours d'une réunion qualifiée de « difficile » et « tendue ». Mais le résultat est là. Les syndicats estiment avoir obtenu une série d'engagements substantiels (lire par ailleurs) et, surtout, ils ont obtenu cet échéancier des mesures, et dont l'absence avait été sèchement critiquée par tous les partenaires concernés.

Le voici, cet échéancier. Impossible, bien sûr, de le développer en intégralité (le Pacte, c'est 320 pages et une centaine de propositions de réformes).

En voici les plus marquantes.

PIERRE BOUILLON





syndicats Voici les avancées obtenues

Au prix d'une longue journée de labeur (de 14 heures à passé minuit), les rédacteurs du Pacte ont réussi à adapter le texte aux réclamations émises par les enseignants, lors de la consultation syndicale de janvier/février. Le document a été affiné, corrigé en certains points. Suffisamment ? On verra...

Formellement, il n'est pas encore question d'accord. On attend le feu vert de la base. Et là, attention. Les syndicats ne vont pas relancer une consultation de leurs affiliés. Estimant que celle de janvier/février leur a, au fond, décerné un mandat de négociation avec des objectifs, des balises, les cinq organisations ont décidé de consulter, non pas leurs affiliés, mais leurs instances décisionnelles internes (selon le cas : délégués régionaux, bureaux exécutifs...).

Ces instances rendront leur verdict d'ici le 20 mars. S'il est positif, alors, cette fois, enfin, le Pacte sera remis à son commanditaire - le gouvernement de la Communauté française, qui

pourra passer à la phase d'exécution des réformes.

Ceci posé, qu'est-ce que les syndicats ont obtenu ?

Budget. S'exprimant mercredi via un communiqué commun, les organisations soulignent que la Communauté s'engage à financer la réforme « avec un pic de 220 millions aux alentours de 2020 ». Elles ajoutent que « la plupart de économies sont reportées vers 2027-2028 ». Pour le dire autrement : l'investissement précède l'économie et pas l'inverse, saluent les syndicats.

Emploi. Ils notent que le gouvernement s'engage à maintenir le volume global de l'emploi (quitte à réaffecter des profs dans une autre fonction). On salue aussi les engagements en maternelle (1.100 personnes) et au primaire (on parle de 900 unités).

Evaluation. C'était un (gros) contentieux entre les syndicats et les pouvoirs organisateurs (PO). Dans sa version initiale, et à la demande des PO, le pacte prévoyait que l'enseignant pourrait se faire évaluer par le direc-

teur, avec sanctions possibles à la clé. Ceci a été atténué.

Disons plutôt : cadré. Le Pacte dit désormais que l'évaluation par le directeur sera « essentiellement formative ». Il ne pourra engager une « évaluation sommative » (qui sanctionne) « qu'en cas de mauvaise volonté manifeste ou de carences manifestes et répétées » par rapport à une faiblesse pointée à l'évaluation formative. L'évaluation sommative sera menée non par le directeur, mais par le PO. Un recours sera possible devant une « instance tierce et impartiale ». Si l'évaluation est défavorable, des objectifs seront assignés à l'enseignant. « La répétition de deux mentions défavorables consécutives, sur deux années scolaires distinctes, peut conduire à la fin de la relation de travail avec l'enseignant. »

Sauver des écoles. Nouveau : le Pacte signale qu'il faut revoir les normes de maintien (nombre d'élèves en dessous desquels un établissement doit fermer) pour préserver les écoles qui seraient

menacées par la réduction du qualifiant (technique, professionnel) de 4 à 3 ans.

Moins d'élèves par prof. Nouveau : le Pacte signale qu'il faudra réfléchir à une diminution de la taille des classes.

Charge de travail. Le travail collaboratif, entre enseignants, sera limité à 60 périodes par an, au primaire comme au secondaire. D'une façon générale, la charge globale de travail de l'enseignant n'augmentera pas. La charge du prof de pratique professionnelle passera de 30 à 28 heures/semaine d'ici 2018, à 26 d'ici 2027 pour les profs nommés. Au départ, en échange, les PO voulaient pouvoir engager des profs de pratique professionnelle sans les nommer - histoire de s'en séparer plus facilement quand des postes, au qualifiant, sauteraient vu son passage de 4 à 3 ans. Ceci a été supprimé.

Incitants. Nouveau : le Pacte signale qu'il faudrait des « incitants » (à définir) pour attirer/maintenir des enseignants dans les écoles en difficulté. ■